

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2020

MISE SUR LE MARCHÉ DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 3358)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Falorni, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Frédérique Dumas,
M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher et Mme Pinel

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Il présente un bilan de l'utilisation des fonds consentis pour renforcer l'effort de recherche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre au Conseil de surveillance d'opérer à un contrôle sur la recherche d'alternatives aux néonicotinoïdes. Ce contrôle permettra aux parlementaires de veiller à la bonne utilisation des fonds alloués à l'effort de recherche, et notamment des 5 millions mobilisés dans le cadre du plan de relance.